



PROGRAMME DE FORMATION

BPJEPS spécialité Educateur sportif

Mention Activités Physiques pour Tous

OF / CFA

1 DEFINITION DU METIER

Au sein d'une (ou de plusieurs) structure(s) et dans le cadre de son (leur) projet global d'animation, le(la) titulaire du brevet professionnel, mention "activités physiques pour tous" réalise des prestations visant :

- le développement et le maintien des capacités physiques individuelles dans un objectif de santé, et de bien-être,
- la découverte, la sensibilisation et l'initiation en sécurité à des activités physiques ou sportives, diversifiées pour tous les publics,
- l'éducation à la citoyenneté,
- le respect de l'environnement dans une démarche de développement durable.

2 LES PREREQUIS SONT :

- être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
 - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
 - « certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité.
- présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique des « activités physiques pour tous » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;
- satisfaire aux 2 tests suivants quelle que soit l'option choisie :
 - Test A – luc Léger
 - Test B – parcours d'habiletés motrices

3 OBJECTIFS DE LA FORMATION

3.1 OBJECTIF DE FORMATION

A la fin de la formation, l'éducateur(trice) sportif(ve) possèdera les compétences pour initier à la pratique d'activités physiques diversifiées dans trois domaines :

- Les activités physiques d'entretien corporel
- Les activités physiques et jeux sportifs
- Les activités physiques en espace naturel

3.2 OBJECTIFS OPERATIONNELS

L'éducateur(trice) sportif(ve) sera capable en situation professionnelle de :

- Intervenir seul ou en équipe
- Conduire et animer un projet au sein d'une structure d'animation
- Accueillir et informer un public
- Créer des séances, les encadrer et procéder à des évaluations
- Conduire ces activités dans le respect des conditions de sécurité, en prenant en compte les attentes et capacités du public, tout en respectant la logique des différentes pratiques physiques ainsi que les caractéristiques des différents milieux de pratique.

3.3 OBJECTIFS EVALUABLES

CF. 8 Evaluation de la formation / Sanction de la formation

4 CONTENU DE LA FORMATION

Les contenus sont adaptés à la demande liée aux UC (Unités Capitalisables) décrits dans le référentiel de formation, aussi PYRENEES SPORT FORMATION a défini 6 modules :

Module 1 : Projet (Communication, analyse d'une structure, mise en œuvre)

Module 2 : Ludique (Concevoir, conduire et évaluer une séance et un cycle d'animation en activités et jeux sportifs)

Module 3 : APEC (Maîtriser les techniques des activités physiques d'entretien corporel)

Module 4 : APEN (Favoriser le développement des capacités physiques par la pratique d'activités de pleine nature et sensibiliser au milieu)

Module 5 : Connaissances (générales, Laïcité et Valeurs de la République, Violences Sexuelles et Sexistes, Développement durable, Insertion Professionnelle)

Ces modules sont découpés en différentes séquences de cours comprenant les thèmes ci-dessous :

- Analyse des caractéristiques des publics
- Techniques d'encadrement de groupe (encadrement, dynamique, gestion de conflits...)
- Posture de l'éducateur (éthique, déontologie, responsabilité éducative)
- Gestion de la sécurité (lieux de pratique, matériel, avant pendant et après la séance)
- Conduite à tenir en cas d'accident
- Responsabilité (civile, pénale, assurances, obligation de diplôme et de déclaration)
- Programmation et planification (analyse, notion d'objectifs, progression pédagogique, conception de séances)
- Évaluation et bilan de fin de séance et de cycle, critères d'évaluation, grilles d'évaluation
- Evaluation qualitative et quantitative
- Mise en œuvre : observations, mises en situation, consignes et observables, animations
- Anatomie et physiologie
- Culture sportive
- Environnement sportif



- Règlementation
- Nouvelles technologies
- Initiation aux techniques de bien-être
- Activités de pleine nature

5 DUREE DE LA FORMATION ET MODALITES D'ORGANISATION

La durée totale de la formation est de 1504 heures sur 12 mois pour une formation par l'apprentissage ou parcours complet :

642 heures en organisme de formation

828 heures en entreprise

Elle débute le 23 septembre 2025 et se termine le 10 septembre 2026.

Les horaires sont du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 13h30 à 16H30 chez PYRENEES SPORT FORMATIONS à Pau, au 5 allée Buffon.

La formation est organisée en continu et est personnalisable selon les parcours professionnels de chaque candidat.

Le nombre de stagiaires prévu en OF est de 8 minimum et de 18 maximum.

Une attestation de fin de formation est délivrée au stagiaire en fin de formation.

Les candidats capitalisant la totalité des unités capitalisables de la certification, seront présentés en jury plénier. Celui-ci statuera sur la validation du diplôme. La délivrance du diplôme se fera sur demande par recommandé à la DRAJES.

6 QUALITE DES FORMATEURS

Sandie Roussanne Pinna : Licence STAPS, CS AMAP

Céline GANTEAUME : BPJEPS APT, CS AMAP, Formateur de formateur PSC1

Estelle Paindavoine : BEES 1 Métiers de la Forme, CS AMAP

7 MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

Le champ d'intervention va correspondre à un encadrement en autonomie, ainsi, pour s'adapter aux conditions professionnelles futures, les méthodes de travail sont :

- Face à face pédagogique
- Cours magistraux
- Ateliers en petits groupes
- Encadrement professionnel
- Etude de cas
- Observation
- Retours réflexifs

Les moyens pédagogiques sont :

- Matériels :
 - ✓ 1 salles de cours (70m²)
 - ✓ Vidéoprojecteur
 - ✓ Tableau blanc Paper-Board

Supports :

- ✓ Cours envoyés par mail et / ou en ligne sur le site internet
- ✓ Plateforme e-learning
- ✓ Support bibliographique (article, revue...)Livres

8 EVALUATION DE LA FORMATION / SANCTION DE LA FORMATION

Des évaluations formatives sont prévues en cours de formation :

- Objectif : situer le stagiaire dans ses apprentissages

Ensuite dans les 2 derniers mois, les évaluations officielles commencent dont voici le référentiel :

8.1 REFERENTIEL DE CERTIFICATION

UNITE CAPITALISABLE 1	
UC1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE	
OI 1-1 1-1-1 1-1-2 1-1-3	Communiquer dans les situations de la vie professionnelle Adapter sa communication aux différents publics Produire des écrits professionnels Promouvoir les projets et actions de la structure
OI 1-2 1-2-1 1-2-2 1-2-3	Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté Repérer les attentes et les besoins des différents publics Choisir les démarches adaptées en fonction des publics Garantir l'intégrité physique et morale des publics
OI 1-3 1-3-1 1-3-2 1-3-3	Contribuer au fonctionnement d'une structure Se situer dans la structure Situer la structure dans les différents types d'environnement Participer à la vie de la structure
UNITE CAPITALISABLE 2	
UC2 : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE	
OI 2-1 2-1-1 2-1-2 2-1-3	Concevoir un projet d'animation Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli Définir les objectifs et les modalités d'évaluation Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet
OI 2-2 2-2-1 2-2-2	Conduire un projet d'animation Planifier les étapes de réalisation Animer une équipe dans le cadre du projet

2-2-3	Procéder aux régulations nécessaires
OI 2-3	Evaluer un projet d'animation
2-3-1	Utiliser les outils d'évaluation adaptés
2-3-2	Produire un bilan
2-3-3	Identifier des perspectives d'évolution
UNITE CAPITALISABLE 3	
UC3 : CONCEVOIR UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LA MENTION « ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS »	
OI 3-1	Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
3-1-1	Fixer les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation
3-1-2	Prendre en compte les caractéristiques du public dans la préparation de la séance ou du cycle
3-1-3	Organiser la séance ou le cycle
OI 3-2	Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
3-2-1	Programmer une séance ou un cycle en fonction des objectifs
3-2-2	Mettre en œuvre une démarche pédagogique adaptée aux objectifs de la séance ou du cycle dans deux des trois familles d'activités
3-2-3	Adapter son action pédagogique
OI 3-3	Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
3-3-1	Construire et utiliser des outils d'évaluation adaptés
3-3-2	Evaluer son action
3-3-3	Evaluer la progression des pratiquants
UNITE CAPITALISABLE 4	
UC4 : MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION « ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS » POUR METTRE EN OEUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE	
OI 4-1	Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention
4-1-1	Maîtriser les gestes techniques et les conduites professionnelles
4-1-2	Utiliser les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage dans la troisième famille d'activités
4-1-3	Adapter les techniques en fonction des publics
OI 4-2	Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention
4-2-1	Maîtriser et faire appliquer les règlements techniques et usages de la discipline
4-2-2	Maîtriser et faire appliquer le cadre de la pratique
4-2-3	Sensibiliser aux bonnes pratiques et aux conduites à risque
OI 4-3	Garantir des conditions de pratique en sécurité
4-3-1	Utiliser le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité
4-3-2	Aménager la zone de pratique ou d'évolution
4-3-3	Veiller à la conformité et à l'état du matériel et de la zone de pratique ou d'évolution

EPREUVES CERTIFICATIVES DES UNITES CAPITALISABLES DU BPJEPS APT

Les unités capitalisables (UC) constitutives de la mention « activités physiques pour tous » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif

» sont attribuées selon le référentiel de certification figurant en annexe II et dont l'acquisition est contrôlée par les épreuves certificatives suivantes :



Situation d'évaluation certificative des unités capitalisables transversales UC1 et UC2

Le(la) candidat(e) transmet dans les conditions fixées par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ou par le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS) un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un

projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités physiques pour tous.

Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le(a) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences.

Cette situation d'évaluation certificative permet l'évaluation distincte des unités capitalisables transversales UC 1 et UC 2.

Situation d'évaluation certificative des unités capitalisables UC 3 et UC4 :

Les évaluateurs sont titulaires d'une qualification équivalente à minimum de niveau IV et ont une expérience professionnelle au minimum de deux ans dans la mention des activités physiques pour tous.

Sont dispensés de ces exigences, les personnels techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des sports, les professeurs ou enseignants d'éducation physique et sportive du ministère de l'éducation nationale et les agents de catégorie A ou B de la filière sportive de la fonction publique territoriale.

Épreuve certificative de l'UC3 sur la première famille d'activités du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention des « activités physiques pour tous » * choisie par le (la) candidat(e).

Elle est constituée des deux modalités suivantes :

1 - Première modalité d'évaluation sur la première famille d'activités du BP JEPS « spécialité éducateursportif » mention des « activités physiques pour tous » choisie par le (la) candidat(e) :

Cette situation d'évaluation se déroule en structure d'alternance pédagogique ou en organisme de formation et se décompose comme suit :

- Production d'un document :

Le(la) candidat(e) transmet un dossier dans les conditions fixées par le DRJSCS ou par le DJSCS avant la date de l'épreuve comprenant un cycle d'apprentissage d'au moins six séances réalisées dans une structure d'alternance pédagogique portant sur la première famille d'activités du BP JEPS « spécialité éducateur sportif » mention des « activités physiques pour tous ».

- Mise en situation professionnelle :

Le(a) candidat(e) présente la séance issue du cycle d'apprentissage en cours :

Le(a) candidat(e) conduit la séance d'apprentissage issue de ce cycle, dans sa structure d'alternance pédagogique ou en organisme de formation. La séance a une durée d'au minimum 45 minutes et au maximum 120 minutes pour un public d'au moins 6 pratiquants.

La séance d'apprentissage est suivie d'un entretien d'une durée de 30 minutes au maximum :

- 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs au cours duquel le(la) candidat(e) analyse et évalue cette séance en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques ;
- 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs portant sur la progression et la pertinence du cycle d'apprentissage mis en œuvre.

2- Seconde modalité d'évaluation sur la deuxième famille d'activités du BP JEPS « spécialité éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous » choisie par le(la) candidat(e) :

Cette situation d'évaluation se déroule en structure d'alternance pédagogique ou en organisme de formation et se décompose comme suit :

- Production d'un document :

Le(a) candidat(e) transmet un dossier dans les conditions fixées par le DRJSCS ou par le DJSCS avant la date de l'épreuve comprenant un cycle d'apprentissage d'au moins six séances réalisées dans une structure d'alternance pédagogique portant sur la deuxième famille d'activités du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous ».

- Mise en situation professionnelle :

Le(a) candidat(e) présente la séance issue du cycle d'apprentissage en cours.

Le(a) candidat(e) conduit la séance d'apprentissage issue de ce cycle, dans sa structure d'alternance pédagogique ou en organisme de formation. La séance a une durée d'au minimum 45 minutes et au maximum 120 minutes pour un public d'au moins 6 pratiquants.

La séance d'apprentissage est suivie d'un entretien d'une durée 30 minutes au maximum :

- 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs au cours duquel le (la) candidat(e) analyse et évalue cette séance en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques ;
- 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs portant sur la progression et la pertinence du cycle d'apprentissage mis en œuvre.

* Le(la) titulaire du certificat de qualification professionnelle (CQP) « animateur de loisirs sportifs » (ALS) option « activités gymniques d'entretien et d'expression » (AGEE) et option « jeux sportifs et jeux d'opposition » (JSJO) est obligatoirement évalué(e) dans la famille des activités de pleine nature dans le cadre de la certification de l'UC3.

Épreuve certificative de l'UC4 sur la troisième famille d'activités du BP JEPS spécialité « Educateur sportif » mention « activités physiques pour tous » choisie par le(la) candidat(e).

L'épreuve se déroule au sein de la structure d'alternance pédagogique. Elle est composée de la mise en situation professionnelle suivante :

- mise en situation professionnelle :

Le (la) candidat(e) conduit une séance d'animation dans la famille d'activités restant à évaluer au sein de la structure d'alternance pédagogique pendant au minimum 45 minutes et au maximum 120 minutes pour un public d'au moins 6 pratiquants.

La séance d'animation est suivie d'un entretien de 30 minutes au maximum avec les deux évaluateurs au cours duquel le (la) candidat(e) analyse et évalue cette séance d'animation en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques

9 DELIVRANCE DU DIPLOME

8 jours avant le jury plénier, l'Organisme de Formation envoie l'ensemble des grilles certificatives à la DRAJES pour validation du jury régional.

Suite au jury, la DRAJES délivre, le cas échéant, le diplôme directement au candidat selon la procédure suivante :

- La DRAJES publie la liste des admis sur le site internet **[http:// nouvelle-aquitaine/« résultats formation»](http://nouvelle-aquitaine/resultats-formation)** (Les candidats qui ne souhaitent pas voir leur nom apparaître sur

la liste devront l'avoir spécifié à l'organisme de formation par écrit qui devra, le cas échéant, informer la DRAJES) ;

- Les candidats diplômés peuvent retirer leur diplôme avec une pièce d'identité à la direction régionale et départementale au siège à Bruges ou sur les antennes de Poitiers et Limoges en fonction de la répartition du suivi des diplômes indiquée sur la page internet de publication des résultats, ou demander l'envoi de leur diplôme en lettre recommandée avec accusé de réception selon les modalités fixées sur le site internet : **[http:// nouvelle-aquitaine/«resultats formation»](http://nouvelle-aquitaine/resultats_formation)** ;
- Les candidats non-admis reçoivent, à leur demande, une attestation de résultats.

10 CONTEXTE SAINTAIRE

PYRENEES SPORT FORMATION s'adaptera à l'évolution du contexte sanitaire, et suivra les directives émanant du Gouvernement et de la DRAJES Nouvelle-Aquitaine.